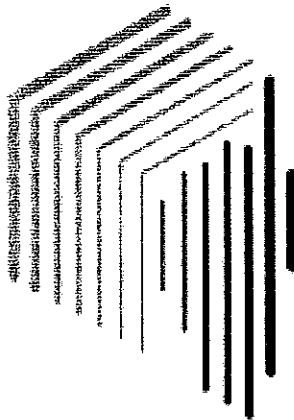


Référence Arrêté		
>	10 ADC 0190	
24 MARS 2010	EP	VS



Collectivité
Territoriale
de Corse

ANNEXE FINANCIERE à la convention d'incubation

«Jean-Marc NEGRONI»

Pris en application de la délibération
N° 09/215 CE du Conseil Exécutif
en date du 21 juillet 2009

Exercice d'origine : BP 2010
Chapitre : 909-92
Article : 2042
Sous Programme AP : 21709

Référence Arrêté		
> 10 ADC 0190		
24 MARS 2010	AM	SSC

- VU la délibération du Conseil Exécutif de Corse n° CE du N° 09/215 CE en date du 21 juillet 2009 portant individualisation de crédits,
- VU la convention d'incubation en date du 14 septembre 2009 conclue entre Monsieur Jean-Marc NEGRONI et l'Incubateur Technologique Territorial de Corse porté par l'Agence de Développement Economique de la Corse
- VU les pièces constitutives du dossier,

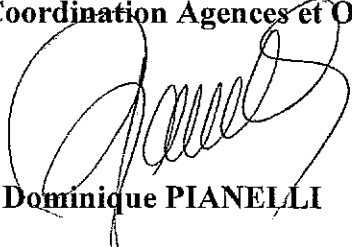
ARRETE

Conformément à la convention d'incubation en date du 14 septembre 2009, la subvention alloué à Monsieur Jean-Marc NEGRONI dans le cadre du soutien du projet «Notte di Corsica» de création d'un vin d'apéritif du maquis d'un montant de 80 000 € sera versée dans selon les modalités suivante :

- Les modalités de liquidation de l'aide se feront successivement pendant toute la durée d'incubation du porteur de projet dans la limite des sommes qui lui ont été allouées sur présentation :
 - Certificat de service fait par les services en charge du suivi du dossier.
 - Devis/et ou la facture de la prestation,
 - Le RIB
- Le versement des fonds sera effectué au compte bancaire dont les coordonnées sont:
 - ◆ Nom : Jean-Marc NEGRONI
 - ◆ Adresse : 50 Bd Graziani – 20200 BASTIA
 - ◆ Domiciliation bancaire – Banque : CREDIT AGRICOLE DE LA CORSE - Ajaccio
 - ❖ Code banque : 12006
 - ❖ Code guichet : 00030
 - ❖ Numéro de compte : 30123011010
 - ❖ Clé R.I.B : 75

Ajaccio, le 23 MARS 2010

**Pour le Président du Conseil Exécutif
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
Finances et Coordination Agences et Offices**


Dominique PIANELLI